Collectif de soutien
aux familles roms d'Aulnay

93600 Aulnay-sous-bois

Aulnay, le 28 décembre 2013

Monsieur le Maire d'Aulnay-sous-bois
Vice-président de la Seine-Saint-Denis
Hôtel de Ville, 93600 Aulnay-sous-bois

Objet : **scolarisation des enfants roms habitant à Aulnay**

Monsieur le Maire,

Nous souhaitons attirer votre attention sur la présence d'enfants à scolariser dans le campement rom situé sur la RN2, boulevard Marc Chagall à Aulnay-sous-bois.

Les membres de notre collectif sont allés à la rencontre des familles de ce bidonville les 16 et 17 novembre derniers. Vous pourrez prendre connaissance de la liste des enfants à scolariser dans le rapport de visite du 10 décembre de l'ASET 93, que nous avons alertée. En outre, nous avons assisté à la campagne de vaccination des enfants du campement le 19 décembre réalisée par les Médecins du Monde.

L'accès à la scolarité ne souffre d'aucune exception sur le territoire de notre République. C'est pourquoi nous vous demandons de bien vouloir prendre en considération cette situation et de scolariser les enfants.

Les évacuations répétées de leurs lieux d'habitation des Roms provoquent en moyenne neuf expulsions par an et par individu dans notre département. Cela empêche la scolarisation des enfants. Nous ne pouvons le tolérer et devons traiter ces populations *de façon égale et digne*, comme l'a dit le Premier Ministre (1).

De même, nous relayons la demande des familles et sollicitons la collectivité pour la mise à disposition de conteneurs et la collecte urgente des déchets. En effet, en plus de mettre en péril la santé des habitants du bidonville, cette dégradation crée un sentiment d'insécurité croissant dans le voisinage.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de notre considération distinguée.

Pour le collectif,

(1) *« C'est une question d'humanité et de respect des principes fondateurs de la République qui appellent à traiter de façon égale et digne toute personne en situation de difficulté sociale »* Jean-Marc Ayrault à la Conférence interministérielle sur les Roms du 22/08/12